

## **Didier Berberat réclame des règles valables pour tous les lobbyistes**

### **Le conseiller aux Etats ne se satisfait pas du «règlement privé» adopté par l'association faîtière des lobbyistes**

Le code de conduite adopté par la Société suisse de Public Affairs (SSPA), l'organe faîtier des lobbyistes, ne suffit pas. Le conseiller aux Etats Didier Berberat (PS/NE) a déposé jeudi une interpellation demandant au bureau du parlement d'en faire une règle générale, car l'engagement pris par les 230 membres de la SSPA ne concerne que 80% des représentants des groupes d'influence actifs sous la coupole fédérale.

Selon ce code de conduite, les membres de la SSPA promettent de rendre publics, en plus de leur nom et celui de leur employeur, les noms de leurs mandats, et cela dès juillet. Ces informations seront publiées sur le site internet de l'organisation.

Cet effort de transparence est salué par Didier Berberat, qui s'inquiète du statut des lobbyistes depuis plusieurs années. «C'est une belle avancée, mais c'est dans les 20% restants que se situent les zones grises», avertit-il. En effet, parmi les «invités» à qui les parlementaires ont délivré un badge d'accès au Palais fédéral, figurent, par exemple, les collaborateurs de bureaux de communication. Tous ne sont pas membres de la SSPA. Et, si l'on sait qu'ils sont salariés de ces bureaux de communication, on ne sait que rarement pour quel groupe d'intérêt ou entreprise ils travaillent dans les coulisses du pouvoir.

Par ailleurs, la décision de la SSPA a déjà entraîné la démission d'un de ses membres. «Il s'agit d'un avocat d'affaires dont le mandat est confidentiel car il concerne la sécurité», détaille son président, Fredy Müller. Un second membre a fait part de son intention de quitter la SSPA pour la même raison.

Didier Berberat estime, dès lors, que ce «règlement privé» ne suffit pas. Il propose au bureau de s'inspirer des règles de la SSPA afin de réglementer, dans une ordonnance ou par déclaration de force obligatoire, les activités «de toutes les personnes pratiquant le lobbyisme sous la Coupole». Il faudrait, pour cela, créer une base légale dans la loi sur le parlement, suggère-t-il.